

AVIS DE CONSULTATION

PROCEDURE D'ECHANGE DE TERRAINS

REGULARISATION ROUTE DE LACOSTE LA BASTIDE L'EVEQUE

En date du 7 novembre 2023, le conseil municipal a autorisé le lancement de la procédure d'échange de terrains afin de régulariser l'emprise de la route de Lacoste à La Bastide L'Evêque. La loi 3DS permet dorénavant aux communes d'échanger le chemin rural contre les parcelles nécessaires à la modification de la voirie.

Le tracé de l'ancien chemin rural traverse la cour de ferme. L'ancien chemin sera échangé en contrepartie des parcelles cédées par le propriétaire pour le contournement du corps de ferme

L'article L161-10-2 du code rural précise qu'une procédure de participation du public doit être mise en œuvre. Elle comprend :

- La mise à disposition en mairie des plans du dossier
- La mise à disposition d'un registre pour recueillir les remarques et observations éventuelles du public avant la délibération autorisant l'échange
- L'affichage en mairie de l'avis au public, publication sur le site internet

Cette consultation s'étale sur une période d'un mois à compter du 7 décembre 2023.

A Le Bas Ségala, le 7 décembre 2023

Le Maire

Jean Eudes LE MEIGNEN